



CHAMPIONNAT DES U13 à 8 du DEF

PREAMBULE :

Le District de l'Eure de Football organise le Championnat du DEF des U13. Il est régi par les règlements des compétitions du DEF.

Cette compétition U13 se dispute par équipes de 8 joueurs (et 4 remplaçants). Hormis pour la phase de brassage, elle comporte 4 niveaux dénommés Départemental 1 ou D1, Départemental 2 ou D2, Départemental 3 ou D3, Départemental 4 ou D4.

Elle se déroule en trois phases distinctes.

- Une phase de « brassage » sur deux niveaux sans répartition, ni dénomination « Départemental »
- Une phase 1 de compétition sur 4 niveaux (avec montée en Ligue de 3 équipes soit les premiers de chacun des 2 groupes de D1 et le meilleur deuxième)
- Une phase 2 de compétition sur 4 niveaux

La phase de brassage (sur septembre et octobre) et la phase 1 se déroulent d'octobre à décembre exclusivement au niveau du District suivi d'une phase 2 qui se déroulera de Février à Juin.

- A l'issue de la phase 1 de la compétition de District, les équipes classées à la première places des 2 groupes de Départemental 1 ainsi que le meilleur deuxième sur ces deux groupes disputeront intégreront le championnat de Ligue de Régional 2.

A la fin de la saison et à l'issue de la 2^{ème} phase, toutes les équipes ayant participé à cette phase de Ligue R2 seront réintégrées dans leurs Districts respectifs pour une saison suivante se déroulant sur le même schéma tel que décrit au présent règlement.

– Les dispositions relatives au carton blanc sont applicables lors de cette compétition.

COMMISSION DEPARTEMENTALE U13

Pour gérer cette compétition, il est institué une **Commission Départementale U13** dont les membres sont nommés par le Comité de Direction du district. Elle aura notamment en charge de constituer les groupes tant lors de la phase de brassage que pour les phases suivantes. Elle sera également chargée de déterminer les équipes qui seront admises « sur dossier » dans les groupes de la phase de brassage haut.

Le calendrier de la compétition fait également partie de ses attributions en lien avec la Commission Départementale des Compétitions et du Calendrier.

L'homologation des rencontres sera de la compétence de la Commission Départementale des Compétitions et du Calendrier.

PARTICIPATION :

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DEF auxquelles s'ajoutent ce qui suit :

Le championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence U13, U12, aux joueuses U14F ainsi qu'aux joueurs titulaires d'une licence U11 autorisés médicalement à participer dans la catégorie immédiatement supérieure **dans la limite de 3 joueurs U11.**

Conditions de participation :

Aucun joueur (ou joueuse) ayant évolué lors du dernier match dans (ou l'une des) l'équipe supérieure ne pourra participer à la rencontre de l'équipe inférieure, si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

- Les équipes auront la possibilité d'aligner un maximum de 4 joueurs mutés **dont au maximum un « hors période ».**

1 – Avec la création de compétitions de Ligue **R1 U12** et **R1 U13** et concernant seulement les clubs y participant,

Pour les clubs disposant d'équipe supérieure évoluant dans ces championnats de la Ligue de Football de Normandie **R1 U12** et **R1 U13**, les dispositions prévues aux règlements des compétitions du DEF s'appliquent concernant cette compétition, à savoir :

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 3 joueurs (ou joueuses) ayant pris part à plus de **5 matchs** en équipe supérieure.

1 – Pour les clubs évoluant exclusivement en district ou ayant une équipe en **R2 U12** et **R2 U13**

- Pour chacune des phases, les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 2 joueurs ayant fait plus de 2 matchs en équipe supérieure. Ceci est valable sur 1 phase, lors de la phase suivante : les compteurs repartent à zéro. Les matchs de coupe, quels qu'ils soient ne sont pas pris en compte.

- Aucun joueur ayant évolué lors du dernier match dans (ou l'une des) l'équipe supérieure ne pourra participer à la rencontre de l'équipe inférieure, si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

En préambule aux dispositions relatives à la formule de cette compétition, et suite à la mise en place de compétitions de Ligue **R1 U12** et **R1 U13** (*avec engagements sur dossiers*), il est précisé que, concernant la composition des plateaux lors du brassage mais aussi des groupes pour les phases suivantes, il devra être tenu compte des susceptibles équipes ne

s'engageant pas dans le présent championnat U13 du DEF pour participer à ces dits championnats de Ligue.

En conséquence, il appartiendra exclusivement à la commission en charge de la compétition d'effectuer tous les arbitrages utiles pour que les groupes de chaque niveau et de chaque phase répondent aux prescriptions ci-après.

Il est précisé que, compte tenu des impératifs de la compétition, la répartition des chapeaux, la constitution des plateaux et la composition des groupes est insusceptibles d'appel.

FORMULE DE LA COMPETITION

Trois phases :

- **Phase de brassage**
 - Brassage Haut (48 équipes) > 3 journées
 - Brassage Bas (environ 70 équipes > 2 journées)

- **Phase 1 :**
 - 2 groupes de D1 à 6 équipes (12 équipes)
 - 2 groupes de D2 à 6 équipes (12 équipes)
 - 6 groupes de D3 à 6 équipes (36 équipes)
 - 10 à 12 groupes de D4 à 6 équipes (entre 50 et 60 équipes)

- **Phase 2 :**
 - 1 groupe de D1 à 8 équipes
 - 2 groupes de D2 à 8 équipes (16 équipes)
 - 4 groupes de D3 à 8 équipes (32 équipes)
 - 10 à 12 groupes de D4 de 6 à 8 équipes (environ 60 équipes)

Dans tous les cas de figure, il appartiendra à la commission en charge de la compétition d'effectuer tous les arbitrages utiles pour faire en sorte que la constitution des groupes respecte l'architecture de la compétition telle que décrite ci-avant.

PHASE DE BRASSAGE

Programmée de Septembre à Octobre

PRÉSENTATION GLOBALE DU BRASSAGE



Pour constituer les groupes formant le « brassage haut » en plus des équipes qualifiées d'après les résultats de la saison précédente, il convient de sélectionner « *sur dossier* » les équipes qui intégreront ce niveau de compétition. (*Leur nombre est conditionné par celles susceptibles de s'engager en championnat R1 de Ligue U12 et U13*) La **Commission Départementale U13** se chargera de cette mission en s'appuyant notamment sur les critères suivants : Nombre d'équipes du club sur la catégorie, nombre de U12, Nombre de U11, diplôme des encadrants, etc... Si besoin, en cas de nombre insuffisant de candidatures, il sera ensuite proposé de prendre les équipes les mieux classées derrière celle déjà retenues à l'issue de la saison dernière.

La phase de « brassage haut » se déroulera sur 3 journées organisées en 12 plateaux pour des matchs de 20 minutes sur 3 tours.

La phase de « brassage bas » se déroulera en 2 journées organisées en 32 plateaux répartis en secteurs géographiques de 16 équipes pour des matchs de 20 minutes sur 2 tours.

Brassage Haut :

- **48 équipes**
 - Les équipes issues des championnats de Ligue
 - 8 équipes de D1 N-1
 - 16 équipes de D2 N-1
 - 12 équipes de D3 N-1 (classés du 1^{er} au 3^{ème})
 - Les équipes prises sur dossier dont le nombre sera déterminé par la commission en charge de la compétition pour parvenir à 48 équipes.
- 3 journées avec des groupes figés en tenant des comptes des classements N-1

Brassage Bas :

- Entre 60 et 70 équipes
 - 20 équipes de D3 N-1 (classés du 5^{ème} au 8^{ème})
 - Environ 50 équipes de D4
 - On enlève les équipes qui accèdent au Brassage Haut sur Dossier
-
- 2 journées
 - 4 secteurs
 - Tirage au sort

Le « brassage bas » inclura toutes les équipes inscrites qui n'ont pas été retenues sur le « brassage haut ».

PHASE 1

Programmée de Octobre à Décembre

A l'issue de la phase de brassage, les équipes seront réparties en niveaux et groupes suivant le schéma et les règles ci-dessous :

- 2 groupes de D1 à 6 équipes
- 2 groupes de D2 à 6 équipes
- 6 groupes de D3 à 6 équipes
- 12 groupes de D4 à 6 équipes (en fonction du nombre d'équipes engagées)

Départemental 1 :

- 2 groupes de 6 équipes :
 - Soit les **Groupes A et B** réunissant les 12 équipes classées aux 12 premières places à l'issue de la phase de brassage.
 - La répartition des équipes dans les groupes sera effectuée par la commission compétente en ayant la volonté de constituer des groupes équilibrés tout ayant le souci de limiter les déplacements kilométriques des équipes.

Pour la phase 2 : (1 groupe de 8 équipes)

- A l'issue de la phase 1, les 1^{er} des groupe A et B accèdent au championnat **R2 U13** ainsi que le meilleur 2^{ème} des deux groupes confondus (soit 3 équipes)
- Le 2^{ème} non accédant, les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque groupe et le meilleur 5^{ème} restent en D1 (6 équipes)
- Le moins bon 5^{ème} des 2 groupes et les 6^{ème} de chaque poule descendent en D2 (3 équipes)
- Les deux équipes classées 1^{ère} ce chaque groupe de D2 à l'issue de la phase 1 accèdent en D1 en phase 2 (soit 2 équipes)

Départemental 2 :

- 2 groupes de 6 équipes :

- Soit les **Groupes A et B** réunissant les 12 équipes classées aux 12 places suivantes à l'issue de la phase de brassage. (soit les places de 13^{ème} à 24^{ème})
- La répartition des équipes dans les groupes sera effectuée par la commission compétente en ayant la volonté de constituer des groupes équilibrés tout ayant le souci de limiter les déplacements kilométriques des équipes.

Pour la phase 2: (2 groupes de 8 équipes)

- Le premiers de chaque groupe de D2 accèdent au championnat de D1 (2 équipes)
- Les équipes classées aux 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} et 5^{ème} places de chaque groupe restent en D2 (8 équipes)
- Les 6^{ème} de chaque groupe de D2 descendent en D3 (2 équipes)
- Les 6 équipes classées 1^{ère} de chaque groupe de D3 et les 2 meilleures 2^{ème} à l'issue de la phase 1 accèdent en D2 en phase 2 (soit 8 équipes)
- La répartition des équipes dans les groupes sera effectuée par la commission compétente en ayant la volonté de constituer des groupes équilibrés tout ayant le souci de limiter les déplacements kilométriques des équipes.

Départemental 3 :

- 6 groupes de 6 équipes réparties par secteur géographique
Soit les 24 équipes restantes de la phase de brassage haut + les équipes classées aux 12 premières places de la phase de brassage bas.

Pour la phase 2 : (4 groupes de 8 équipes)

- Les 1^{er} des 6 groupes de D3 et les 2 meilleures 2^{ème} des 6 groupes de D3 accèdent au championnat de D2 (8 équipes)
- Les 4 moins bons 2^{ème} ainsi que les 3^{ème} 4^{ème} et 5^{ème} de chaque groupe restent en D3 (22 équipes)
- Les 6^{ème} de chaque groupe de D3 descendent en D4 (6 équipes)
- Le nombre d'équipes releguées et d'équipes promues est toutefois conditionné au nombre de groupes constituant la D4.

Départemental 4 :

- 10 à 12 groupes de 6 équipes réparties par secteur géographique.
Les équipes restantes de la phase de brassage bas ainsi que les équipes nouvellement engagées.

Pour la phase 2 (10 à 12 froupes de 6 ou 8 équipes)

- Les 1^{er} de chaque groupe de D4 accèdent au championnat de D3 (10 à 12 équipes suivant le nombre de groupes) ainsi que les meilleurs 2^{ème} des groupes de D4 (en fonction du nombre de groupes et des besoins pour la D3)
- Pas de descente

PHASE 2

Programmée de Février à Juin

Les équipes sont réparties suivant l'architecture suivante, en fonction de leurs résultats à l'issue de la phase 1 dans le cadre de ce qui est défini au travers de la phase 1 du présent règlement.

A l'issue de la phase 1, les équipes seront réparties en niveaux et groupes suivant le schéma et les règles ci-dessous :

- 1 groupe de D1 à 8 équipes
- 2 groupes de D2 à 8 équipes
- 4 groupes de D3 à 8 équipes
- 10 à 12 groupes de D4 de 6 à 8 équipes (ou plus en fonction du nombre d'équipes engagées)

Départemental 1 :

- 1 groupe de 8 équipes :
 - Ce groupe est constitué ainsi :
 - Le 2^{ème} non accédant, les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque groupe et le meilleur 5^{ème} restent en D1 (6 équipes)
 - Les deux équipes classées 1^{ère} de chaque groupe de D2 à l'issue de la phase 1 accèdent en D1 en phase 2 (soit 2 équipes)

Départemental 2 :

- 2 groupes de 8 équipes :
 - Ces groupes sont constitués ainsi :
 - Les équipes classées aux 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} et 5^{ème} places de chaque groupe restent en D2 (8 équipes)
 - Les 6 équipes classées 1^{ère} de chaque groupe de D3 et les 2 meilleures 2^{ème} à l'issue de la phase 1 accèdent en D2 en phase 2 (soit 8 équipes)
 - La répartition des équipes dans les groupes sera effectuée par la commission compétente en ayant la volonté de constituer des groupes équilibrés tout ayant le souci de limiter les déplacements kilométriques des équipes.

Départemental 3 :

- 4 groupes de 8 équipes comprenant les équipes suivantes réparties par secteur géographique :
 - Les 4 moins bons 2^{ème} de D3 ainsi que les 3^{ème} 4^{ème} et 5^{ème} de chaque groupe restent en D3 (22 équipes)
 - Les premiers de chacun des groupes de D4 à l'issue de la phase 1
 - Les meilleures 2^{ème} des groupes de D4 (nombre d'équipes retenues conditionné au nombre de groupes) dans la mesure où cela s'avère nécessaire.
 - Le nombre d'équipes releguées et d'équipes promues est toutefois conditionné au nombre de groupes constituant la D4.

Départemental 4 :

- 10 à 12 groupes de 6 à 8 équipes réparties par secteur géographique.

- Regroupant les équipes classées en dernière position des groupes de D3 phase 1 (6 équipes) plus toutes les équipes restantes en D4 et les éventuelles équipes nouvellement engagées.

PROMOTION ET RETROGRADATION DE LIGUE

A l'issue de la phase 1 du DEF, et pour la 2^{ème} phase de ligue, les 3 équipes classées aux deux premières places des 2 groupes de D1 ainsi que le meilleur deuxième intégreront le championnat régional U13 de la LFN.

A l'issue de la phase 2 de Ligue, ces équipes réintégreront le championnat U13 du DEF pour un nouveau cycle de championnat.

- Dans le cas où une équipe ne s'engagerait pas ou ne pourrait accéder par suite de l'application d'une disposition réglementaire, elle serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière elle dans son groupe et étant éventuellement susceptible d'accéder.

NOUVELLES EQUIPES

L'inscription de nouvelles équipes sera toujours possible lors de chaque phase, elles seront alors inscrites dans le plus bas niveau de la compétition.

DEROULEMENT DES MATCHS ET FEUILLES D'ARBITRAGE

A l'exception de la phase de brassage qui sera géré avec des feuilles de matchs sous format papier, les rencontres des phases 1 et 2 seront gérées sous FMI (Feuilles de matchs informatisées) suivant les dispositions figurant au règlement des compétitions du DEF. En cas de difficulté, il sera fait recours à la feuille de match papier.

Les équipes, constituées de 8 joueurs et 4 remplaçants, observent le règlement des compétitions à 8.

A l'exception des plateaux de la phase de brassage, les matchs auront des phases 1 et 2 se dérouleront sur 60 minutes réparties en 2 mi-temps de 30 minutes.

Il sera fait utilisation d'un ballon N°4

Les rencontres se déroulent sur des demi-terrains à 11.

Comme pour toutes les compétitions du district, le protocole d'accueil, le carton blanc et les temps morts sont applicables.

DECOMPTE DES POINTS

Lors de la **phase de brassage**, et compte tenu du format et de la constitution de groupes à « géométrie variable », le classement sera fait au prorata des matchs joués (Notion de

quotient). En conséquence, même si les plateaux sont généralement constitués de 4 équipes, en cas de forfait ou de plateaux à 3, voire 2 équipes, le classement sera établi seulement entre les équipes présentes et seuls les résultats de ces équipes lors du plateau seront retenus.

Pour toutes les **phases**, les points attribués à chaque rencontre seront décomptés de la façon suivante :

– Match gagné	:	3 points
– Match nul	:	1 point
– Match perdu	:	0 point
– Match gagné par pénalité	:	- 1 point
– Match perdu par forfait	:	- 1 point

PROMOTION DE L'ARBITRAGE

Dans le but de promouvoir l'arbitrage par les jeunes, les rencontres du championnat U13 seront arbitrées à la touche par les joueurs remplaçants des deux équipes en présence et sous la responsabilité de l'éducateur ou d'un dirigeant. (A tour de rôle)

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

- Lors de la phase de brassage, l'usage d'une feuille de match papier est obligatoire, avec transmission par le club recevant de la dite feuille de match papier « scannée » pour le lundi à 12 h 00 au plus tard et envoi ensuite au district par courrier.

- Dans le cas où une ou plusieurs équipes ne s'engagerait pas pour disputer une des phases suivantes de la compétition, elle(s) serait remplacée (seraient remplacées) par le meilleur relégué, étant précisé qu'en tout état de cause, l'équipe classée à la dernière place de chacun des groupes devra évoluer en division inférieure.

- Règles de détermination du classement des équipes occupant la même place dans leurs championnats et (ou) groupes respectifs.

Il convient de se référer aux règles définies aux « règlements des compétitions du District » (Article 6 : Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes).

- Toutefois, il est précisé que, pour des motivations liées aux impératifs de la compétition, et à l'obligation d'enchaîner la première phase rapidement après les brassages, concernant les règles de départage (exclusivement à l'issue des brassages), et par exception aux dispositions de l'article 6 du règlement précité, il ne sera pas disputé de match d'appui mais en dernier ressort, un tirage au sort sera réalisé pour départager les éventuelles équipes encore à égalité à l'issue des autres critères retenus au dit règlement.

CAS DES CLUBS PRESENTANT PLUSIEURS EQUIPES U13

Lors de la phase de brassage, il pourra y avoir plusieurs équipes d'un même club dans le niveau « **Brassage haut** ». Toutefois ces équipes ne pourront figurer dans un même groupe de ce niveau.

Pour les phases 1 et 2 suivantes :

En Départemental 1, un club ne pourra y faire évoluer qu'une seule équipe.

En Départemental 2, un club pourra faire évoluer 1 équipe dans chaque groupe différent.

En Départemental 3 et Départemental 4, un club pourra faire évoluer une ou plusieurs équipes mais dans des groupes différents.

En conséquence de ce qui précède, il ne pourra y avoir deux équipes d'un même club dans un même groupe.

S'agissant d'un championnat disputé par match aller-simple, en cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées dans la mesure où le terrain du club adverse sera libre.

En cas de circonstance exceptionnelle, et seulement sur décision du Comité de Direction, le nombre des équipes de chacun des groupes pourra être modifié et adapté pour répondre aux besoins de la compétition.

- Concernant notamment la composition des chapeaux et des groupes et pour permettre que la compétition se déroule dans le cadre et le délai prévu, le District et la Commission en charge de la compétition se réservent la possibilité d'effectuer tous les arbitrages utiles et nécessaires.

– Le recours au temps mort est applicable lors de ce critérium suivant les dispositions précisées dans le règlement des compétitions du DEF. (Article 18)

– Les dispositions relatives au carton blanc sont également appliquées lors du Championnat U13.

– Le Protocole d'accueil est appliqué dans ce championnat

CAS NON PREVUS

La Commission en charge de la compétition pourra effectuer tous les arbitrages utiles pour permettre que la compétition se déroule dans les conditions décrites ci-jointes.

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité de Direction du District.
